

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMEIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par M. David FOURNIER
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD
Mme Christine LAGRANGE par Mme Anne GAGNIARD

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

38

URBANISME : Cession de la parcelle cadastrée section IP n°187 sise rue Combe et d'une fraction de la parcelle cadastrée section IM n°496 sise boulevard André Delorme

M. GONTARD

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon a été sollicitée par un opérateur privé, la société VINCI, qui a manifesté son intérêt pour des fonciers communaux situés dans le secteur Folie-Combe.

À la suite de plusieurs échanges avec les services de l'Urbanisme et du Patrimoine Immobilier, l'opérateur a formulé une proposition d'opération de logements sur une assiette foncière d'environ 8 300 m², dont 3 356 m² appartiennent à la commune. Cette emprise est localisée à l'ouest de l'avenue de la Folie.

Dans le cadre des ambitions de requalification et d'amélioration du secteur Folie-Combe, la Ville a souhaité accompagner cette initiative en qualité de facilitateur.

À ce titre, elle a procédé à l'intégration dans son domaine privé d'une partie du foncier communal, conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 2025, à savoir une fraction de la parcelle cadastrée section IM n°496, d'une superficie d'environ 1 146 m².

En y adjoignant la parcelle cadastrée section IP n°187, d'une surface de 2 930 m², la Ville met ainsi à disposition une emprise foncière actuellement en friche dont la dépollution sera prise en charge par la société VINCI.

La ville d'Avignon propose la cession de ces deux biens au profit de la société VINCI (ou de toute personne physique ou morale pouvant légalement s'y substituer), pour un montant de 750 000 € (sept cent cinquante mille euros).

Cette cession s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière portant sur 63 logements, en cohérence avec les orientations urbaines définies par la direction de l'Urbanisme.

La signature de l'acte de vente interviendra sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- Obtention de l'ensemble des autorisations purgée de tout recours sur l'ensemble de l'enveloppe foncière,
- Absence de pollution sur l'assiette foncière, et absence de surcoûts liés à des fondations spéciales,
- Absence de servitude de droit privé affectant le terrain.

Le prix de vente, fixé à 750 000€, est conforme aux valeurs du marché local. Ce montant résulte d'une négociation entre les parties et est validé par une estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Les frais de notaire ainsi que la taxe immobilière afférente aux terrains à bâtir seront intégralement à la charge de l'acquéreur.

Un document d'arpentage viendra ultérieurement formaliser et délimiter l'assiette foncière définitive de l'opération concernant la parcelle IM n°496.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°37 du Conseil Municipal du 20 décembre 2025 approuvant la désaffectation et le déclassement par anticipation d'une fraction de la parcelle cadastrée section IM n°496 sise boulevard André Delorme,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Développement territorial et urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la cession d'une emprise foncière totale d'environ 3 356 m² issue des parcelles IP n°187 pour une surface de 2 930 m² et IM n°496 pour une surface de 1 146 m², avant arpentage, sise boulevard André Delorme, au profit de la société VINCI ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer ;
- **DECIDE** que la cession se fera au prix de 750 000 € ;
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77, compte 775 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND



PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025

ACTE PUBLIE LE 08/01/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :